Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260526-2026_33-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 15** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le 26 du mois de mai, à vingt heures et quatorze minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Néant
Absents :	Néant
Secrétaire de séance :	THEBAULT Mélan

Délibération 2026-33

ACCEPTATION DE LA DONATION D'UN TERRAIN

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code civil ;

VU le courrier de Mme BOUGAULT-LEFORT Michèle en date du 30/03/2026 proposant de faire donation à la commune du terrain cadastré

- section B N°700, dit Le Frêche, d'une superficie de 862 m2 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir ce terrain afin de créer : espace public, voirie, réserve foncière, espace vert, etc. ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ACCEPTER la donation consentie par **MME BOUGAULT-LEFORT Michèle** portant sur le terrain cadastré section B N°700, situé Le Frêche ;

de préciser que cette donation est consentie :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260526-2026_33-DE

BOBITAL

À titre gratuit ;

Sans condition particulière ;

De prendre en charge les frais d'acte notarié liés à cette donation ;

D'autoriser M. le Maire à :

- Signer l'acte authentique à intervenir ;
- Signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 26/05/2026
ci-dessus mentionné

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,

Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)

P.E.C., M. THEBAULT Mélan

Secrétaire de séance,